





L'illustration comprend des soleils au centre, avec tous les éléments qui tournent autour d'eux en orbite. Les plumes qui attirent un colibri représentent l'amour et la guérison. L'ours représente la force et la résilience, alors que les fraises symbolisent le pouvoir des relations riches et sincères.

© Vincent design

INTRODUCTION

Le Plan de réconciliation autochtone a été élaboré dans le cadre d'un processus collaboratif qui s'est étalé sur deux ans et a bénéficié des précieux commentaires de sources variées. La chargée des initiatives autochtones ainsi que les membres de la haute direction de Téléfilm ont participé à ce processus.

Ces commentaires sont venus de cinéastes autochtones qui ont obtenu un soutien financier de Téléfilm ou en ont fait la demande, d'organisations autochtones partenaires de Téléfilm et d'autres parties prenantes des communautés autochtones. Leurs commentaires ont été recueillis de diverses façons, y compris lors des réunions officielles du Groupe de travail autochtone de Téléfilm Canada, d'interactions personnelles avec des cinéastes durant des festivals et autres conférences tenus virtuellement ou en présentiel et de discussions avec des membres clés des organisations autochtones partenaires de Téléfilm.

Téléfilm est sincèrement reconnaissante de l'inestimable contribution des nombreuses personnes qui lui ont généreusement fait part de leurs points de vue. Ce processus collaboratif a non seulement enrichi sa compréhension, il lui a permis de cultiver une relation robuste fondée sur la confiance et le respect.

L'objectif global du Plan de réconciliation est de faire en sorte que les principes et les objectifs de la réconciliation soient imprégnés dans chacune des facettes des opérations de Téléfilm. Le plan est conçu comme un document dynamique devant être actualisé aux trois ans, après la concrétisation des engagements précédents.

Le plan s'articule autour de quatre quadrants qui reflètent les différents aspects de la mission et des opérations de Téléfilm :

Renforcer : Ce quadrant met l'accent sur une révision des programmes et des politiques internes ayant pour but d'éliminer les obstacles pour les créatrices et les créateurs autochtones et de leur offrir un meilleur soutien.

Étendre : Ce quadrant définit les stratégies visant à étendre les engagements de Téléfilm au-delà des quatre millions de dollars alloués présentement au financement des projets autochtones.

Engager : Dans ce quadrant, Téléfilm confirme sa volonté d'accroître sa visibilité et sa participation dans les festivals et les conférences en y intégrant officiellement les points de vue et les voix autochtones.

Apprendre : Ce quadrant met en lumière les efforts déployés par Téléfilm dans le but de favoriser la sensibilité et l'engagement à l'égard des réalités culturelles dans l'ensemble de ses services, et de contribuer ainsi à une culture d'entreprise plus inclusive et respectueuse.

En adoptant ces priorités stratégiques, Téléfilm a pour objectif d'aligner ses opérations avec les principes de la réconciliation et de travailler en collaboration avec les communautés autochtones pour faire avancer les objectifs communs.

Les peuples autochtones sont les conteurs originaux de ce territoire.

L'originalité, la profondeur et la vision fascinante des récits autochtones se sont frayé un chemin dans l'univers cinématographique, en dépit des nombreux défis et obstacles auxquels les Autochtones sont confrontés dans l'industrie. L'histoire entre le cinéma et les peuples autochtones en est une d'exploitation et de représentation non authentique par des cinéastes non autochtones. Les peuples autochtones, au Canada et ailleurs dans le monde, ne cessent de plaider en faveur de leur droit de raconter leurs propres histoires et de dépeindre eux-mêmes et à leur façon leurs cultures, leurs communautés et leurs traditions.

Téléfilm Canada est fière de soutenir les récits autochtones authentiques, grâce à son enveloppe de financement autochtone annuelle et à des partenariats avec des organisations comme le Bureau de l'écran autochtone. Mais il y a toujours moyen d'en faire plus.

Étant donné la nature continue du processus de réconciliation, et le désir d'entretenir une relation réciproque avec les cinéastes et les partenaires autochtones, le Plan de réconciliation autochtone de Téléfilm Canada est conçu comme un document évolutif qui sera enrichi au fil des consultations continues, des partenariats et des besoins de l'industrie et de la communauté.

La première itération du plan comprend des engagements pour les 18 à 36 prochains mois. Les engagements seront révisés, adaptés et mis en place sur une période de trois ans. Les quatre quadrants de nos engagements symbolisent les quatre quadrants de la roue de médecine utilisée de diverses manières par différentes cultures autochtones, et généralement pour représenter les concepts de complétude et d'équilibre.

Téléfilm reconnaît la situation particulière des peuples autochtones au Canada et, à titre de société d'État, elle s'engage à poursuivre en continu une relation de réconciliation guidée par les principes de souveraineté narrative des peuples autochtones, en consultation avec les organisations et les peuples autochtones, et fondée sur des actions concrètes et mesurables.

Les engagements du Plan de réconciliation autochtone visent à incorporer les perspectives autochtones dans les différents aspects de la mission de Téléfilm Canada qui consiste à soutenir le développement, la production, la promotion et la distribution au sein de l'industrie audiovisuelle du Canada.

Ce plan cherche à répondre aux appels à l'action et aux recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada de 2017 ainsi que du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996 sous l'angle d'un bailleur de fonds culturel de l'industrie du film canadienne⁽¹⁾.

(1) Les appels à l'action ci-dessous, y compris la section tirée de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), concernent directement l'industrie audiovisuelle.

Appel à l'action 44 du CVR

Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer un plan d'action et des stratégies de portée nationale de même que d'autres mesures concrètes pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Appel à l'action 57 – Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Article 11.1 de la DNUDPA. Les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels, les arts de la scène et la littérature.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
---------------------	----------

Quadrant 1 : Renforcer	7
-------------------------------	----------

Quadrant 2 : Accroître	8
-------------------------------	----------

1. Distribution et mise en marché	8
2. Industrie.....	8
3. Promotion et visibilité	8

Quadrant 3 : Engager	9
-----------------------------	----------

Quadrant 4 : Apprendre	10
-------------------------------	-----------



QUADRANT 1 : RENFORCER

Téléfilm Canada continuera à renforcer son appui aux cinéastes autochtones au moyen de ses programmes et politiques.

Au cours des 18 prochains mois, Téléfilm Canada s'engage à :

1. continuer à évaluer ses programmes de soutien au développement et à la production dans le but de détecter tout obstacle qui pourrait empêcher les personnes autochtones d'y accéder;
2. examiner les façons de réduire les formalités et les étapes requises pour avoir accès à du financement à faible risque, comme des frais de déplacement;
3. travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'écran autochtone pendant qu'il consulte l'industrie concernant les meilleures pratiques en matière de financement autochtone;
4. tenir compte des perspectives autochtones dans l'évaluation de tous les contenus autochtones, peu importe le volet du programme dans le cadre duquel un projet a été soumis;
5. tenir compte des principes de la souveraineté narrative autochtone en s'appuyant sur le document *Protocoles et chemins cinématographiques* comme guide fondamental de ces principes.

D'ici les trois prochaines années, Téléfilm Canada s'engage à :

1. mettre en œuvre toute recommandation relative aux meilleures pratiques pouvant découler des consultations menées par le Bureau de l'écran autochtone auprès de l'industrie et des communautés;
2. appliquer les changements recommandés aux critères d'admissibilité pour l'accès au financement destiné aux autochtones;
3. simplifier le processus d'accès à du financement à faible risque, comme des frais de déplacement.



QUADRANT 2 : ACCROÎTRE

Téléfilm Canada poursuivra ses efforts en matière de réconciliation avec les peuples autochtones en bonifiant l'enveloppe actuelle de 4 M\$ destinée au financement de projets autochtones.

Au cours des 18 prochains mois, Téléfilm Canada s'engage à mettre en place les initiatives suivantes :

1. DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

À même son programme de mise en marché, définir des domaines de collaboration, des possibilités de création de liens et des mesures d'incitation en vue de jeter des ponts entre la clientèle autochtone et les distributeurs canadiens et étrangers.

2. INDUSTRIE

Établir les paramètres et la portée de deux rapports d'intelligence d'affaires visant à déterminer les obstacles susceptibles d'empêcher les créatrices et créateurs autochtones d'accéder à des partenaires canadiens clés en dehors des organismes de financement, autant au sein du marché anglophone que francophone.

3. PROMOTION ET VISIBILITÉ

Créer des occasions d'intégrer les perspectives et projets autochtones durant des panels de festivals parrainés par Téléfilm ainsi que lors de marchés nationaux et internationaux auxquels Téléfilm participe.

Établir des objectifs liés à la participation autochtone au sein des panels dans des festivals parrainés par Téléfilm.

Définir les paramètres relatifs à la présence d'une délégation autochtone annuelle à l'un des festivals clés nationaux et à l'un des festivals clés internationaux auxquels Téléfilm participe.

D'ici les trois prochaines années, Téléfilm Canada s'engage à :

1. publier deux rapports d'intelligence d'affaires sur les marchés canadiens anglophone et francophone visant à déterminer les obstacles susceptibles d'empêcher les créatrices et créateurs autochtones d'accéder à des partenaires clés de l'écosystème du film canadien ainsi qu'à formuler des recommandations pour réduire de tels obstacles;
2. établir des objectifs liés à la participation autochtone au sein de panels dans des festivals parrainés par Téléfilm;
3. planifier des délégations autochtones annuelles.



QUADRANT 3 : **ENGAGER**

Téléfilm Canada continuera à collaborer avec les parties prenantes autochtones de diverses manières.

Au cours des 18 prochains mois, Téléfilm Canada s'engage à :

1. actualiser et mettre à jour le mandat et la composition du Groupe de travail autochtone afin de favoriser la collaboration la plus significative et la plus efficace possible;
2. tenir une rencontre annuelle avec le nouveau Groupe de travail autochtone et planifier un calendrier de rencontres ultérieures;
3. poursuivre les efforts d'attraction auprès des Autochtones en vue de pourvoir des postes vacants en adaptant sa stratégie de communication en conséquence;
4. continuer à travailler en partenariat avec les centres d'emploi, les écoles et d'autres organisations autochtones pour faciliter l'embauche d'Autochtones;
5. déterminer la possibilité d'offrir un programme de stage destiné aux autochtones à Téléfilm Canada et à en établir les paramètres.

D'ici les trois prochaines années, Téléfilm Canada s'engage à :

1. réévaluer le modèle actualisé du Groupe de travail autochtone en fonction des réussites des trois dernières années ainsi que des défis auxquels il a fait face;
2. réévaluer ses stratégies d'embauche et de communication en fonction du nombre d'Autochtones ayant passé une entrevue ou ayant été embauchés depuis les trois dernières années;
3. créer un programme de stage destiné aux autochtones à Téléfilm Canada.



QUADRANT 4 : APPRENDRE

Téléfilm Canada s'efforcera d'assurer à la clientèle autochtone des services sensibles à sa réalité ainsi que de favoriser une culture interne ouverte et éducative à la diversité propre aux peuples autochtones du Canada.

Au cours des 18 prochains mois, Téléfilm Canada s'engage à :

1. mettre en place une formation interne annuelle obligatoire sur l'antiracisme et la sensibilisation à la culture autochtone pour l'ensemble du personnel, dans les deux langues officielles, qui sera bonifiée en continu;
2. rendre obligatoire la présentation annuelle au personnel au cours du mois de juin (Mois national de l'histoire autochtone);
3. commander une courte vidéo éducative sur les compétences culturelles autochtones et les micro-agressions qui fera partie de la trousse d'accueil du nouveau personnel;
4. communiquer régulièrement au personnel les succès des projets autochtones financés par Téléfilm Canada.

D'ici les trois prochaines années, Téléfilm Canada s'engage à :

1. faire en sorte que tout son personnel participe en continu à des ateliers sur l'antiracisme et la sensibilisation à la culture autochtone;
2. faire en sorte que tout son personnel assiste à la présentation annuelle en juin;
3. avoir commandé à un professionnel de la sensibilisation aux cultures et réalités autochtones au Canada une courte vidéo éducative qui sera intégrée à la trousse d'accueil du nouveau personnel;
4. communiquer régulièrement à tout le personnel les succès et la diversité des projets autochtones financés par Téléfilm Canada.

TELEFILM PARTENAIRE
C A N A D A DE ►
CHOIX

TELEFILM.CA X f @ in

Canada